

Compte rendu du conseil municipal du 06 Septembre 2021.

Présents : Jacques ANDURAND, Robert BALBARIE, Magalie LOBGEAIS, Martine MERLIN, Damien POUJADE, Marianne SABIDO, Marion VAUR, Hervé LEONARD, Jean-François AYROLES, Jessica DAVID.

Absents : Christian VERGNE, Didier THAMIE, Marie Hélène LEYDET.

Pouvoir : Pierre PRADILLON à Marianne SABIDO.

Secrétaire de séance :Hervé LEONARD.

Mr le Maire ouvre la séance à 19h15.

Avant d'examiner les différents sujets à l'ordre du jour, Mr le Maire a pris la parole pour expliquer les raisons de son absence pendant quelques semaines. Il a par ailleurs donné des nouvelles peu rassurantes de notre adjointe Marie Hélène LEYDET.

1) Délibération relative à la démolition du réservoir du lavoir

Profitant de la présence sur les lieux de l'entreprise STAP, il à été convenu de démolir ce réservoir qui ne servait plus et que nous ne pouvions réalimenter (règlement police de l'eau). Il y a longtemps que la démolition était prévue. L'entreprise STAP nous a présenté un devis de 2100€TTC. La délibération est adoptée à la majorité et deux abstentions.

2) Délibération relative à la démolition du lavoir :

Le débat sur la démolition du lavoir et de son réservoir ont fait l'objet de débats antérieurs sans qu'il y ait effectivement de délibération. L'état de ce lavoir dont il faut rappeler qu'il est en béton est devenu au fil des

décennies à la fois dangereux et ne représente pas un intérêt patrimonial manifeste. En conséquence profitant de la présence de l'entreprise STAP il lui a été demandé de réaliser concomitamment les travaux de démolition du réservoir ainsi que du lavoir. Le devis de l'entreprise STAP concernant la démolition du lavoir, la réalisation de la dalle béton et la réfection des socles de chaque poteau de la charpente s'élève à 7 995 euros HT. Quelques conseillers notent qu'ils n'ont pas été prévenus avant que les travaux ne soient effectués. Le Maire rappelle ses propos cités plus haut à savoir que ces deux dossiers avaient fait l'objet de débats. Il convenait de profiter de la présence de la STAP pour effectuer ces travaux. Il y a parfois des décisions à prendre dans l'urgence. Cette délibération est validée à la majorité et deux abstentions.

3) Délibération relative à l'acquisition de tables pique-nique :

Il est présenté au conseil municipal un devis de l'entreprise BIGMAT LAFARGUE pour l'achat de deux tables de pique-nique pour un montant de 968,86 euros. L'installation de ces deux tables serait prévue à la place de l'ancien lavoir. Le conseil reporte ce dossier et souhaite mettre en place une réflexion pour l'aménagement de cet espace.

4) Délibération relative à l'acquisition d'un vidéo projecteur :

Achat d'un vidéoprojecteur pour l'école primaire (classe de Céline) pour un coût de 899.40€.

Voté à l'unanimité.

Mr le Maire en profite pour annoncer le départ de Madame Sanchez remplacée par Mr Christophe Roux qui devient directeur. Les effectifs de cette rentrée scolaire sont de 67 élèves. Nous avons mis en place avec les parents d'élèves à la fois une correspondance par mail ainsi qu'un cahier de correspondance nominatif.

5) Délibération relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Mme MAUDUIT.

Dans le cadre de l'opération de l'opération cœur de village Me MAUDUIT propriétaire de la parcelle cadastrale n° F 1342 a accepté de rétrocéder

celle-ci à la commune sous réserve que la municipalité prenne en charge tous les frais inhérents à cette opération.

Voté à l'unanimité

6) BUDGET : décision modificative-amortissement :

Il s'agit là d'une erreur d'écriture modificative en amortissement (voir le tableau fourni) chapitre 042 section fonctionnement remplacé par chapitre 021 section investissement.

Rectification votée à l'unanimité.

7) Délibération relative à l'élimination d'ouvrages de la

Bibliothèque :

Il est nécessaire de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale. Les critères d'élimination des documents sont évalués en concertation avec la bibliothèque départementale de prêt. A ce titre, certains ouvrages de notre collection municipale sont en mauvais état physique ou obsolètes et devront être éliminés. Avant leur éventuelle destruction ou valorisation comme papier à recycler, ces ouvrages seront proposés à des associations humanitaires.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce choix.

8) Examen du devis de la société BREZAC :

La Ste BREZAC nous a présenté un devis de 2894,88€ pour l'illumination du centre bourg pour les fêtes de Noël. Ce contrat est triennal et comporte la pose et dépose de l'ensemble des illuminations.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité

9) Examen du devis de la société BROUILLET :

Par suite de l'intervention du technicien de la Sté BROUILLET en date du 8 juillet 2021 le rapport de visite préconise une mise en sécurité électrique de l'installation des cloches et horloges de l'église, pour un devis de 2073,60€ TTC.

Le conseil valide ce devis à l'unanimité.

10) Débat relatif au projet d'acquisition d'un terrain au centre bourg :

Le but est d'acheter un terrain appartenant à Mr Yves POUJADE, d'une superficie de 4 454 M² au prix de 5€ le M². La commune pourrait y créer des parkings avec des box. Ce projet permettrait la création de parking très près du centre bourg. La création de box aurait pour avantage de désengorger le stationnement dans le centre bourg car certains propriétaires ou locataires n'nt pas de solution alternative. Un courrier leur sera prochainement adressé pour connaître leur intérêt à la création de ces box.

Réflexion sur l'utilisation de ce terrain pour autres projets.

Damien POUJADE sort de la salle du conseil lors du vote étant partie prenante.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce terrain.

11) Débat relatif au projet de création d'un parc photovoltaïque au TRIEU.

Après avoir été contacté par une entreprise pour installer des panneaux photovoltaïques au sol sur une surface de 4ha (le terrain lui fait 8ha). Un contrat de 30ans rapporterait 1500€ par an et par hectare. Cette installation représenterait la consommation d'une ville de 2 000 habitants hors chauffage. Le maire a tenu à présenter ce projet au conseil municipal afin qu'un tel projet fasse l'objet d'un débat en toute transparence. Il ressort de ce débat très intéressant et enrichissant qu'une majorité de conseillers n'est pas totalement hostile à l'idée d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune. En revanche une majorité des conseillers municipaux est opposée à ce projet sur le site du Trieu pour les motifs

suivants : impact visuel trop important, proximité de riverains et de gîtes de qualité.

Le maire invite chacun des conseillers municipaux à réfléchir à cette zone du Trieu.

12) Question diverses :

La WIFI publique pourrait être déplacée au stade.

Le site internet d'Aynac est dorénavant remis à jour régulièrement. Le maire tient à remercier chaleureusement Damien POUJADE pour son investissement et son dévouement.

La question a été posée pour régler le problème des pas de goudron sur le parvis de l'église (comment enlever ces tâches ?).

Une demande a été faite au sujet du car scolaire de St Céré, pourquoi ne s'arrête-t-il pas sur la place du foirail (plus de sécurité).

Mr le Maire clôture la séance du conseil à 21h30.